

Communiqué des mis.es en cause dans le procès du 12 mars 2025

Mercredi 12 mars 2025, à 13h30, aura lieu un nouveau procès contre les opposant.es au projet d'autoroute A69.

Ce procès sera le premier depuis que le Tribunal Administratif de Toulouse reconnaît le chantier comme illégal.

Sur le banc des accusé.es, nous aurions bien aimé voir les principaux responsables des destructions : les préfets F-X Lauch et P-A Durand, émissaires d'état qui ont donné leur feu vert au carnage. Nous y verrons plutôt 8 grimpeur.euses qui ont lutté contre.

Le chantier a commencé le 2 mars 2023 alors que plusieurs instances institutionnelles avaient émis d'importantes réserves.

Le 8 mars 2023, 3 grimpeuses sont intervenues pour mettre à mal les abattages d'En Boulou, entraînant dans leur sillage de nombreuses personnes utilisant ce mode d'action.

Le 15 février 2024, une vingtaine de grimpeur.euses (le préfet Vilbois parlait de 8 personnes...) entamait une période de siège policier à la Crem'arbre, zone classée à Fort Enjeu Environnemental, la rendant intouchable. Pourtant, les ouvriers et machines de chantier se sont obstinés à détruire, et les FDO à encadrer le désastre. Plusieurs arbres centenaires, arbustes et buissons ont été coupés en dépit de la loi.

Grimper dans les arbres a pour finalité, entre autres, de ralentir les travaux. Des précédents ont montré que les partisans de grands projets d'infrastructures inutiles avaient tendance à utiliser la stratégie du fait accompli, c'est à dire de commencer et d'avancer les travaux le plus vite possible, à n'invoquer le fait de ne plus pouvoir revenir en arrière quelle que soit l'issue du jugement. Ralentir les travaux semble alors nécessaire pour éviter trop de destructions avant que la justice ne se prononce. D'autant qu'ici, le projet est jugé illégal en première instance. Grimper, entre autres modes d'action, a finalement permis de retarder les travaux, même si trop restent à déplorer, à n'avoir encore de la vie à sauver quand la justice nous donne aujourd'hui raison. Au delà de ralentir le chantier, ces actions ont parfois pu être un témoignage de soutien, aux personnes touchées par les expropriations, les personnes dont la parole n'est pas écoutée ou même consultée, les personnes qui s'inquiètent pour l'avenir de leurs enfants et plus largement des conditions de vie sur Terre. Des personnes qui voient une autoroute essayer de s'imposer dans leur paysage, quand en France la voiture individuelle est la première responsable du réchauffement climatique.

Ces actions ont été et sont toujours un moyen de faire entendre des voix, les nôtres et d'autres, qu'on n'entend que trop peu, dont on préjuge la valeur au regard parfois d'un mépris de classe ou de genre, et dans une habitude de discréditer quiconque tient un discours n'allant pas dans le sens du capitalisme.

Ce procès du mercredi 12 mars 2025 s'ajoute à la longue liste des audiences de la répression d'État. Ce procès, tout comme ce projet d'autoroute, est un gaspillage de temps, d'énergie et d'argent public.

Le chef d'accusation : « opposition à chantier illégal ».

Aujourd'hui nous faisons encore et encore le constat d'un État qui protège des intérêts privés quand nous nous démenons dans des conditions précaires, usantes, avec très peu de moyens pour protéger le commun le plus précieux que nous puissions avoir : les conditions de la vie sur Terre. L'État nous réprime quand nous prenons la parole, l'État tente de nous écraser à coup de lois, de procès, d'armes et de mensonges tous plus aberrants les uns que les autres.

Les catastrophes climatiques toujours plus meurtrières s'enchaînent et les chefs d'États jouent à la guerre, toujours plus meurtrières elles aussi. Nous avons des solutions, nous avons l'intelligence collective, nous avons les communs, et ils s'acharnent à détruire, dissimuler, embourbés qu'ils sont dans leurs mensonges et soumission à l'argent.

Aujourd'hui comme hier, ici comme ailleurs, la lutte continue : les projets inutiles, imposés et écocidaire doivent disparaître de nos horizons. Ne les laissons pas faire ! No macadam